

Clermont-Ferrand, le 30 décembre 2025

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES ÉTABLISSEMENTS MICHELIN

Réduction du capital : annulation de 22 919 400 actions en auto-détention

Conformément à la décision du Président de la Gérance en date du 19 décembre 2025 et faisant application de la 14^{ème} résolution de l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 16 mai 2025, la Compagnie Générale des Établissements Michelin a décidé de procéder à l'annulation de 22 919 400 actions auto détenues, soit 3,23 % du nombre total de titres.

La réduction de capital est effective le 30 décembre 2025 comme indiqué dans l'avis Euronext en date du 24 décembre 2025.

Coordonnées de contact

Relations Investisseurs

investor-relations@michelin.com

Guillaume Jullienne

guillaume.jullienne@michelin.com

Benjamin Marcus

benjamin.marcus@michelin.com

Nadia Ait-Mokhtar

nadia.ait-mokhtar@michelin.com

Relations Presse

+33 (0) 1 45 66 22 22

groupe-michelin.service-de-presse@michelin.com

Actionnaires individuels

+33 (0) 4 73 32 23 05

Muriel Combris-Battut

muriel.combris-battut@michelin.com

Elisabete Antunes

elisabete.antunes@michelin.com

AVERTISSEMENT

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat de titres Michelin. Si vous souhaitez obtenir des informations plus complètes concernant Michelin, nous vous invitons à vous reporter aux documents publics déposés en France auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, également disponibles sur notre site Internet michelin.com.

Ce communiqué peut contenir certaines déclarations de nature prévisionnelle. Bien que la Société estime que ces déclarations reposent sur des hypothèses raisonnables à la date de publication du présent document, elles sont par nature soumises à des risques et incertitudes pouvant donner lieu à un écart entre les chiffres réels et ceux indiqués ou induits dans ces déclarations.